

RCS : VIENNE Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00053 Numéro SIREN : 799 632 369 Nom ou dénomination : 2MIngénierie
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2023 sous le numéro de dépôt B2023/010314

20314

Désignation de l'entreprise		EURL 2MINGENIERIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		42 Impasse DU TRI 38200 VIENNE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		7 9 9 6 3 2 3 6 9 0 0 0 3 6		Néant		☐	
				Exercice N clos le,		31/12/2022	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	12 914	12 914	
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	123 115	69 477	53 637
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	203 765	89 740	114 024
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	25		25
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	254		254
TOTAL (II)		BJ	BK	340 073	172 132	167 940	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	415 418		415 418
		Autres créances (3)	BZ	CA	667 239		667 239
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
	Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	242 154		242 154
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	5 555		5 555
TOTAL (III)		CJ	CK	1 330 367		1 330 367	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		1 670 440	1A	172 132	1 498 308
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL 2MINGENIERIE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)			DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	379 064	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	132 970	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	523 034	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DO		
	Provisions pour charges			DP		
	TOTAL (III)			DQ		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DR		
	Autres emprunts obligataires			DS		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DT		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DU	435	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DV	514 612	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DW		
	Dettes fiscales et sociales			DX	23 710	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DY	198 057	
	Autres dettes			DZ		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EA		
TOTAL (IV)			EB	238 457		
Ecarts de conversion passif* (V)			EC	975 273		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			ED			
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			EE	1 498 308
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1B		
			Ecart de réévaluation libre	1C		
			Réserve de réévaluation (1976)	1D		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1E	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EF	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EG	975 273	
				EH	435	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2M Ingénierie

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 10 000,- EUROS

SIEGE SOCIAL : 42 IMPASSE DU TRI

38200 VIENNE

VIENNE RCS B 799 632 369

CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, les opérations ou conventions visées audit article entre la société et les personnes ci-après, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été les suivantes :

- **Concernant Mehdi MAKHLOUFI, gérant associé unique :**

Conventions conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice :

* rémunération comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 pour un montant de 250 000,- euros

* prise en charge par la société des taxes et des cotisations sociales subséquentes pour un montant de 73 211,- euros

* versement de loyers à la SCI NKMA dont M. MAKHLOUFI est gérant pour un montant de 46 200,- euros H.T.

Conformément à l'article R.223-26 du Code de commerce les conventions relatées ci-avant sont portées sur le registre des décisions de l'associé unique.



2M Ingénierie

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 10 000,- EUROS

SIEGE SOCIAL : 42 IMPASSE DU TRI

38200 VIENNE

VIENNE RCS B 799 632 369

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **EN DATE DU 30 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

Le trente juin,

Medhi MAKHLOUFI, associé unique de la société 2M Ingénierie, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

En sa qualité de gérant, il a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Puis l'associé unique examine les différents points suivants :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Affectation du résultat,
- Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 132 970,61 euros de la manière suivante :

-en autres réserves pour la totalité soit 132 970,61 euros

TROISIÈME DECISION

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, les opérations ou conventions visées audit article entre la société et les personnes ci-après, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont portées sur le registre des décisions de l'associé unique.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. L.' with a stylized flourish at the end.

2M Ingénierie

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000,- euros

Siège social : 42 impasse du tri

38200 VIENNE

VIENNE RCS B 799 632 369

TEXTE DE LA DECISION D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2023

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 132 970,31 euros, de la manière suivante :

- en autres réserves pour la totalité soit 132 970,31 euros

L'associé unique

